



EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES



3 rue Pierre et Marie Curie
Parc de Chavailles
33520 BRUGES



+33 (0)5 57 19 12 12



sagec@actheos.com



www.actheos.com

**ASSOCIATION FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS
POUR L'ÉTUDE, LA PROTECTION
ET L'AMÉNAGEMENT DE LA NATURE
DANS LE SUD-OUEST
(SEPANSO)**

Institut de Biologie Animale
Université de Bordeaux 1
33405 TALENCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE 2024**

Dossier suivi par M. Sébastien CRUEGE
Commissaire aux Comptes

Paris
Rouen
Rennes
Le Havre
Bordeaux
Saint-Brieuc





EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES



3 rue Pierre et Marie Curie
Parc de Chavailles
33520 BRUGES



+33 (0)5 57 19 12 12



sagec@actheos.com



www.actheos.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de l'association « Fédération SEPANSO »,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Paris
Rouen
Rennes
Le Havre
Bordeaux
Saint-Brieuc



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre Association bénéficie de financements publics affectés à la réalisation de ses programmes d'action.

Lorsque les subventions attribuées au cours de l'exercice sont utilisées partiellement ou totalement sur le ou les exercice(s) suivant(s), la part concernée est inscrite en fonds dédiés. Ces derniers s'élèvent à 88 447 € au 31 décembre 2024.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner notamment le correct rattachement des produits à l'exercice en considération des conventions conclues avec les financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas eu connaissance du rapport financier qui sera présenté à l'assemblée générale et en conséquence nous ne pouvons pas porter d'opinion sur son contenu.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bruges, le 30 avril 2025
Le Commissaire aux Comptes
SAGEC



Sébastien CRUEGE
Commissaire aux Comptes Associé

Bilan

Compte
de
Résultat

Annexe

BILAN - ACTIF

Fédération SEPANSO

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du	01/01/24 au 31/12/24	01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1	
		Valeur nette	Valeur nette	en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires					
Autres					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains		93 538,27	93 538,27		
Constructions		7 586,95	10 144,72	-2 557,77	-25,21
Installations techn., matériel et outil. ind.		263 138,18	284 127,06	-20 988,88	-7,39
Autres		134 357,27	132 458,57	1 898,70	1,43
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés		1 008,50	993,25	15,25	1,54
Prêts					
Autres		1 734,79	1 734,79		
TOTAL (I)		501 363,96	522 996,66	-21 632,70	-4,14
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes ratt.		288 288,76	297 673,41	-9 384,65	-3,15
Créances reçues par legs ou donations					
Autres		1 096 623,14	878 920,93	217 702,21	24,77
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		39 676,01	302 488,19	-262 812,18	-86,88
Charges constatées d'avance		2 570,84	2 535,47	35,37	1,40
TOTAL (II)		1 427 158,75	1 481 618,00	-54 459,25	-3,68
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 928 522,71	2 004 614,66	-76 091,95	-3,80

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

BILAN - PASSIF

Fédération SEPANSO

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Exercice du 01/01/24 au 31/12/24	Exercice du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	20 000,00	20 000,00		
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	610 599,68	418 468,34	192 131,34	45,91
Autres	5 000,00	5 000,00		
Report à nouveau	132 351,34	144 343,15	-11 991,81	-8,31
Excédent ou déficit de l'exercice	31 030,46	180 139,53	-149 109,07	-82,77
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>798 981,48</i>	<i>767 951,02</i>	<i>31 030,46</i>	<i>4,04</i>
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	258 698,95	326 082,21	-67 383,26	-20,66
Provisions réglementées	97 160,07	97 160,07		
TOTAL (I)	1 154 840,50	1 191 193,30	-36 352,80	-3,05
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	88 447,18	95 293,08	-6 845,90	-7,18
TOTAL (II)	88 447,18	95 293,08	-6 845,90	-7,18
PROVISIONS				
Provisions pour risques	64 636,85	63 653,30	983,55	1,55
Provisions pour charges	112 275,40	160 968,49	-48 693,09	-30,25
TOTAL (III)	176 912,25	224 621,79	-47 709,54	-21,24
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des etbs de crédit	11 963,30	17 215,85	-5 252,55	-30,51
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 803,38	68 201,05	-23 397,67	-34,31
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	109 422,75	137 799,35	-28 376,60	-20,59
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		757,12	-757,12	-100,00
Autres dettes	51 892,47	70 021,12	-18 128,65	-25,89
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	290 240,88	199 512,00	90 728,88	45,48
TOTAL (IV)	508 322,78	493 506,49	14 816,29	3,00
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 928 522,71	2 004 614,66	-76 091,95	-3,80

COMPTE DE RÉSULTAT

Fédération SEPANSO

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1 en valeur en %	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	8 674,00	9 261,00	-587,00	-6,34
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	54 589,06	93 728,92	-39 139,86	-41,76
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	257 999,12	255 879,52	2 119,60	0,83
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 477 204,18	1 328 557,83	148 646,35	11,19
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	875,80	1 340,00	-464,20	-34,64
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges	105 958,49	43 268,71	62 689,78	144,88
Utilisations des fonds dédiés	13 044,70	105 806,53	-92 761,83	-87,67
Autres produits	94 057,68	92 020,95	2 036,73	2,21
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 012 403,03	1 929 863,46	82 539,57	4,28
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	509 065,12	622 420,45	-113 355,33	-18,21
Aides financières	14 000,00		14 000,00	
Impôts, taxes et versements assimilés	24 023,05	20 119,93	3 903,12	19,40
Salaires et traitements	936 750,26	845 470,36	91 279,90	10,80
Charges sociales	329 758,82	261 405,34	68 353,48	26,15
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	112 776,08	119 080,94	-6 304,86	-5,29
Dotations aux provisions	25 197,27	37 533,77	-12 336,50	-32,87
Reports en fonds dédiés	6 198,80	10 328,86	-4 130,06	-39,99
Autres charges	13,27	61,89	-48,62	-78,56
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 957 782,67	1 916 421,54	41 361,13	2,16
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	54 620,36	13 441,92	41 178,44	306,34
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	4 155,89	292,08	3 863,81	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	4 155,89	292,08	3 863,81	
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées	466,89	594,43	-127,54	-21,46
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	466,89	594,43	-127,54	-21,46
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	3 689,00	-302,35	3 991,35	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	58 309,36	13 139,57	45 169,79	343,77

COMPTE DE RÉSULTAT

Fédération SEPANSO

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1 en valeur en %	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	26 020,75	30 404,52	-4 383,77	-14,42
Sur opérations en capital	6 600,00	192 481,34	-185 881,34	-96,57
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	32 620,75	222 885,86	-190 265,11	-85,36
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	58 453,70	55 885,90	2 567,80	4,59
Sur opérations en capital	1 445,95		1 445,95	
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	59 899,65	55 885,90	4 013,75	7,18
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-27 278,90	166 999,96	-194 278,86	-116,33
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 049 179,67	2 153 041,40	-103 861,73	-4,82
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 018 149,21	1 972 901,87	45 247,34	2,29
EXCÉDENT OU DÉFICIT	31 030,46	180 139,53	-149 109,07	-82,77
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	316 427,12		316 427,12	
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL	316 427,12		316 427,12	
CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	316 427,12		316 427,12	
TOTAL	316 427,12		316 427,12	
TOTAL	31 030,46	180 139,53	-149 109,07	-82,77

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Informations générales :

La SEPANSO, créée en 1969, est une fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement en Aquitaine. Reconnue d'utilité publique, elle regroupe cinq sections départementales et quatre associations spécialisées. Au niveau national, la SEPANSO est affiliée à France Nature Environnement.

Ses actions

- La Fédération SEPANSO est gestionnaire, pour le compte de l'Etat, de 3 Réserves Naturelles Nationales : le Banc d'Arguin, les marais de Bruges et l'étang de Cousseau. Ses missions dans ces espaces protégés consistent à assurer la police de la nature, le suivi scientifique des milieux et des espèces, l'entretien et les travaux nécessaires à la conservation ou la restauration de certains milieux, ainsi que l'éducation à l'environnement en direction de différents publics.

- Agréées par les pouvoirs publics au titre de la protection de l'environnement, la SEPANSO intervient sous toutes les formes légales possibles pour éviter les atteintes aux milieux naturels et au cadre de vie et faire respecter les textes réglementaires nationaux et internationaux dans tous les domaines touchant à l'environnement et à l'aménagement du territoire. La Fédération SEPANSO et ses sections départementales font ainsi entendre la voix de la protection de l'environnement dans plusieurs dizaines d'instances consultatives et n'hésitent pas à saisir la justice lorsque cela est nécessaire.

- Enfin, soucieuse d'apporter à chacun les moyens d'appréhender les enjeux environnementaux, la Fédération SEPANSO édite sa propre revue trimestrielle : Sud-Ouest Nature. Ses interventions dans les médias, conférences et débats publics ou les sorties et chantiers nature qu'elle organise sur le terrain participent également à apporter au plus grand nombre les connaissances indispensables à la compréhension de ces enjeux

Les conventions générales comptables pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2024 ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

du plan comptable des associations en application du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié (plan comptable général) et du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié (relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif).

Changement de méthode comptable et de présentation

Les comptes annuels 2024 ont été arrêtés le 30 Avril 2025.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 928 523** euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 049 180** euros et un total **charges** de **2 018 149** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **31 030** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**. Il a une durée de **12** mois.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Engagements de retraites et avantages similaires

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les indemnités de fin de carrière font l'objet d'une provision inscrite dans les comptes sociaux pour un montant au 31/12/2024 de 112 275 €.

Elle est calculée sur la base de la « Convention Collective de l'Animation du 28/06/1988 » applicable à la SEPANSO et des éléments ci dessous :

- Départ volontaire à la retraite,
- Taux d'actualisation financière = 3.38%
- Taux d'évolution salariale = 2.00%
- Taux moyen de charges sociales Cadres = 55%
- Taux moyen de charges sociales Non Cadres = 45%

Continuité d'exploitation :

L'activité de l'association n'est pas remise en cause en 2025

Rémunérations des dirigeants :

« En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération et avantage en nature n'a été versé aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles. »

Honoraires 2024 du CAC

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice s'élève à 8 840 €

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains	93 538					93 538
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	63 944		10 000		10 000	63 944
Instal technique, matériel outillage industriels	1 103 782		56 131		66 742	1 093 171
Instal., agencement, aménagement divers	344 182					344 182
Matériel de transport	71 456		32 228		3 350	100 333
Matériel de bureau, informatique et mobilier	7 786		3 251			11 037
Emballages récupérables et divers	6 267		6 047			12 314
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 690 955		107 657		80 092	1 718 520
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	993		15			1 009
Prêts et autres immobilisations financières	1 735					1 735
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 728		15			2 743
TOTAL	1 693 684		107 672		80 092	1 721 264

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	53 800	6 863	4 306	56 357
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	819 655	71 389	61 011	830 032
	Autres instal., agencement, aménagement divers	230 394	27 179		257 573
	Matériel de transport	60 492	9 478	2 552	67 418
	Matériel de bureau, mobilier	6 347	1 371		7 717
Emballages récupérables et divers		802		802	
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 170 687	117 082	67 869	1 219 900	
TOTAL		1 170 687	117 082	67 869	1 219 900

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	97 160			97 160
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	97 160			97 160
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	160 968		48 693	112 275
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	63 653	25 197	24 214	64 637	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	224 622	25 197	72 907	176 912
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{incorporelles} \\ \text{corporelles} \\ \text{des titres mis en équivalence} \\ \text{titres de participation} \\ \text{autres immo. financières} \end{array} \right.$				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	11 713			11 713
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	11 713			11 713
TOTAL GENERAL		333 495	25 197	72 907	285 785

Dont dotations et reprises $\left\{ \begin{array}{l} \text{- d'exploitation} \\ \text{- financières} \\ \text{- exceptionnelles} \end{array} \right.$

25 197

72 907

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 735		1 735
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	288 289	288 289	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41	41	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	52 998	52 998	
	Divers	1 148	1 148	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	1 043 585		1 043 585
	Charges constatées d'avance	2 571	2 571	
TOTAL DES CREANCES		1 390 367	345 047	1 045 320
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	11 963	5 420	6 543	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	44 803	44 803		
	Personnel et comptes rattachés	38 899	38 899		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	59 904	59 904		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	12 150	12 150		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	15 854	15 854		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	290 241	290 241			
TOTAL DES DETTES		473 815	467 272	6 543	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		5 252			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Effectif moyen

	31/12/2024	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	9	
	Professions intermédiaires		
	Employés	16	
	Ouvriers		
	TOTAL	25	

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		290 241	290 241
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			290 241

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		1 080 836
Autres créances clients		63 855
<i>CLIENTS FACTURES A ETABLIR</i>	63 855	
Autres créances		1 016 981
<i>IJSS NETS</i>	41	
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	149 490	
<i>PAR AGENCE DE L EAU</i>	342 579	
<i>PAR CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L</i>	206 598	
<i>PAR CONSEIL REGIONAL NOUVELLE</i>	35 226	
<i>PAR DREAL</i>	111 434	
<i>FEDER STYGO 2021&2022</i>	171 614	

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2024
Total des Charges à payer		72 963
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16 123
<i>FOURN FACTURES NON PARVENUES</i>	16 123	
Dettes fiscales et sociales		56 840
<i>DETTES PROV. POUR C. P</i>	35 390	
<i>DETTE PROV. RTT</i>	3 509	
<i>CHARG SOC. SUR CP</i>	16 411	
<i>CHARG. SUR RED. TEMPS TRAVAIL</i>	1 531	

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	20 000			20 000
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	5 000			5 000
Autres réserves	418 468	192 131		610 600
Report à nouveau	144 343		11 992	132 351
Résultat de l'exercice	180 140	31 030	180 140	31 030
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	326 082	9 225	76 608	258 699
Provisions réglementées	97 160			97 160
TOTAL	1 191 193	232 386	268 740	1 154 840

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
RESERVE D'ARGUIN	2 950			2 950
RESERVE DE BRUGES	34 631	10 329	6 199	30 501
RESERVES DE COUSSEAU	57 712	2 716		54 996
TOTAL	95 293	13 045	6 199	88 447

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2024	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Ce prêt est garanti par une inscription de privilège de deniers à hauteur de 60 k€, en principal, plus intérêts, commissions ... sur l'ensemble immobilier situé à Carcans		11 963	
		11 963	
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Pensions et retraites		112 275	
		112 275	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		124 239	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Annexe libre

Etat exprimé en euros

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les factures d'entretien de l'immeuble de la SEPANSO Dordogne, ont été payées par la Fédération SEPANSO pour un montant de **11 392.30 €** en 2006.

En 2007, le montant de 320.62 € correspondant à l'assurance MAIF a été réglé.

Ces sommes ont été enregistrées dans le **compte 4670 « SEPANSO Dordogne »** et provisionnées en totalité pour un total de **11 712.92 €**.

Le compte provisions réglementées de **97 160.07 €**, correspond à l'assurance vie perçue de Mr THABUTEAU pour la somme de **29 382.37 €**, et la vente de la Maison de Monplaisant en Dordogne pour la somme de **67 770.70 €**

TABLEAU RECAPITULATIF DES FONDS DEDIES PAR ANCIENNETE ET PAR RESERVE

	ARGUIN	COUSSEAU	BRUGES	STYGO	TOTAL
2015	0	5 661,24	0	0	5 661,24
2016	0	0	0	0	0
2017	0	0	0	0	0
2018	0	0	0	0	0
2019	700	517,71	0	0	1 217,71
2020	2250	6000	13780	0	22 030,00
2021	0	33861,16	0	0	33 861,16
2022	0	8956	10522,28	0	19 478,28
2023	0	0	0	0	0
2024	0	0	6198,8	0	6 198,80
TOTAL	2 950,00	54 996,11	30 501,08	0	88 447,19

Mention sur le bénévolat intervenant sur les Réserves :

Valorisation suivant le budget prévisionnel établi pour 2024 :

Arguin = 134 556.48 € représentant 600.00 jours à 224.26 euros,

Bruges = 92 148.14 € représentant 429.00 jours à 214.80 euros ,

Cousseau = 89 722.50 € représentant 400.00 jours à 224.31 euros.

soit un total de **316 427.12 €uros**.

Faits Significatifs

ARGUIN

- Restauration des pontons
- Fin des fonds verts hauturiers/nocturne. Continuation du fond vert Puffin des Baléares, commencement du fond vert fréquentation et acception d'un nouveau fond vert (ostréiculture)
- Signature d'un marché avec le MHHN : suivi oiseau, pose et maintenance de capteurs acoustiques
- Partenariat avec le Banc D'Arguin Mauritanien, déplacement en Mauritanie
- Accueil d'un apprenti
- Départ de notre animatrice en aout remplacée par Mme Celik déjà présente en CDD sur la réserve depuis 2023

BRUGES

- Achat d'un nouveau véhicule
- Des départs compensés par de nouvelles embauches

COUSSEAU

- Les 2 départs de fin 2023 ont été compensés par 2 nouvelles embauches
- M. Forchelet, initialement chargé de mission sur la réserve, a pris le poste de conservateur en octobre suite au départ à la retraite de M. Sargos
- Arrivée des buffles dans la Réserves
- Poursuite de la réintroduction des laticolis
- Fin du contrat apprentissage dans le cadre du partenariat avec Rewilding
- Poursuite du travail de mise à jour du prochain plan de gestion
- Acquisition d'un nouveau véhicule

STYGOFAUNE

- Céline Jouanin en CDD
- Feder 2022 passé en produit sur 2024 pour un montant de 95 558.13 €.

Faits Significatifs

FEDERATION

- Poursuite de la collaboration avec Cistude Nature pour le programme ENTOMO NA
- Continuation du marché de gestion des zones de compensations de Bordeaux Métropole en périphérie de la RNN de Bruges
- Maintien de la collaboration avec bordeaux métropole pour la gestion écologique de différents sites et unités de gestion des eaux par l'intermédiaire de la SABOM
- Convention avec la mairie de Bordeaux pour les locaux du 3 rue de Tauzia
- Acquisition d'un nouveau Véhicule
- Signature d'une convention tripartite entre la Fédération SEPANSO, La SEPANSO 64 et FNE dans le cadre du projet IZKIRA « les supers-pouvoirs de l'océan »
- Don reçu de la production du film « le règne animal ». reversement de ce don à la Sepanso33 pour l'achat d'une parcelle de bois

CIRON

- Début du marché « étude d'opportunité pour la création d'aires protégées sur le bassin versant du ciron
- Embauche de M. Andel en tant que chargé de mission